



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Soudan

Question écrite n° 18414

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur la famine qui sévit actuellement au Soudan. Près de 700 000 personnes sont menacées de mort au Soudan où, depuis plusieurs mois, de nombreuses associations humanitaires tirent le signal d'alarme. Trop nombreux sont les enfants qui ont atteint un taux de malnutrition supérieur à 50 % du poids normal. Il lui demande quelles sont les intentions du gouvernement français pour mobiliser véritablement la communauté internationale et décréter cette zone comme zone d'intervention prioritaire pour les mois à venir.

Texte de la réponse

La famine qui sévit au Soudan concerne essentiellement les populations civiles déplacées du fait de la guerre qui perdure depuis 1984 dans le sud du pays. Outre des conditions climatiques peu favorables, une rupture dans l'acheminement de l'aide alimentaire à ces populations est intervenue au début de l'année 1998 dont les conséquences se font sentir aujourd'hui. Comme dans tout conflit armé, l'accès aux populations est soumis au bon vouloir des parties en présence. C'est ainsi qu'au Soudan, la communauté internationale a obtenu depuis 1989 l'autorisation d'acheminer une aide humanitaire dans le cadre de l'opération menée sous l'égide des Nations Unies et intitulée « Lifeline Soudan (OLS) ». Les graves difficultés des premiers mois de l'année l'ont été soit du fait des autorités de Karthoum, soit de la rébellion sudiste. Sous la pression de la communauté internationale, un cessez-le-feu a été accepté le 15 juillet 1998 pour permettre de l'aide vers les populations civiles les plus vulnérables. La France accorde en 1998 une aide alimentaire de 18 millions de dollars au Soudan dont les populations du sud sont les principales bénéficiaires. Cette aide a été fournie dans le cadre de l'Union européenne, des agences de l'ONU notamment le PAM qui assure un pont aérien pour venir en aide aux populations du Bahr El-Ghazal (Sud) ou d'accords bilatéraux. Sur ces 18 millions de dollars, des opérations spécifiques d'un montant total de 3 970 000 F ont été par ailleurs financées, soit, 900 000 F de subvention à un programme nutritionnel mené par l'association Caritas, 1,5 MF pour l'UNICEF, 1,5 MF pour le CICR et 70 000 F accordés via l'ambassade de France à Karthoum en faveur de l'apprentissage ou de la santé. En ce qui concerne les organismes des Nations Unies, la France prévoit de soutenir (12 000 tonnes de céréales) le programme d'assistance mené par le PAM et le PNUD au Soudan. Il faut rappeler qu'ECHO a lancé un programme européen d'urgence d'un an pour 11,8 Mécus en mars 1998, auquel la France contribue à hauteur de 18 %. Elle est naturellement disposée à examiner, dans le cadre de l'Union européenne, toute demande qui émanerait des organisations oeuvrant sur place. La situation humanitaire découlant du conflit dans le sud du Soudan ne pourra connaître une réelle amélioration qu'avec le retour à la paix. C'est pourquoi d'une part, la France soutient avec ses partenaires de l'Union européenne, toute initiative permettant d'y parvenir, en particulier la médiation entreprise depuis 1993 par l'autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), qui connaît depuis 1997 un nouvel élan ; d'autre part, M. Charle Josselin, ministre délégué à coopération et à la francophonie s'est rendu en visite les 10 et 11 août 1998 à Karthoum où il a eu des entretiens avec l'ensemble des responsables soudanais dont le président Bechir. Il a fait également escale au Caire pour rencontrer M. J. Garang, président du mouvement populaire pour la libération du Soudan. Cette

visite, dictée par l'urgence de la crise humanitaire et préparée en concertation avec nos partenaires européens avait un double but : humanitaire, pour obtenir une amélioration du déroulement des opérations d'acheminement de l'aide sur le terrain ; il a été demandé de part et d'autre d'envisager un prolongement et l'élargissement de la trêve humanitaire qui s'achèvera avec la saison des pluies fin octobre ; et politique, pour affirmer l'urgence de la reprise d'un dialogue en vue d'avancer vers un règlement de paix négocié. Espérant de nouveaux progrès vers une solution pacifique du conflit, la France entend aussi poursuivre son action au sein du forum des partenaires de l'IGAD, notamment du comité Soudan, afin de soutenir les efforts de médiation de l'organisation régionale.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18414

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 1998, page 4522

Réponse publiée le : 28 septembre 1998, page 5291